

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION "MODERNISER LA PROTECTION SOCIALE
POUR DES EMPLOIS PLUS NOMBREUX ET DE MEILLEURE QUALITÉ :
UNE APPROCHE GLOBALE POUR RENDRE LE TRAVAIL RÉMUNÉRATEUR"**

COMMENTAIRES DE L'UNICE

I. Introduction

1. Par sa communication "Rendre le travail rémunérateur", la Commission répond à la demande faite par le Conseil européen du printemps 2003 d'établir "un rapport, en temps utile pour le Conseil européen du printemps 2004, sur l'amélioration du cadre général des politiques de protection sociale qui pourra être réalisée en mettant davantage l'accent sur l'efficacité des incitations (par exemple, systèmes de prestations, conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, mesures pour les personnes âgées) et en identifiant les meilleures pratiques".
2. La communication identifie les défis majeurs et les réponses politiques que les États membres ont mises en œuvre afin de rendre les systèmes de protection sociale plus favorables à l'emploi. Elle donne des exemples de bonnes pratiques et tire des conclusions quant aux actions politiques des États membres susceptibles d'aboutir à des politiques de protection sociale plus favorables à l'emploi.

II. Commentaires

3. L'UNICE est favorable aux politiques qui créent les justes conditions, celles dans lesquelles tous les citoyens en âge de travailler sont désireux et capables, par leur travail, de contribuer activement à la société. Elle salue également la reconnaissance accrue, au niveau de l'UE et au niveau national, donnée à la nécessité de renforcer les incitations et l'appui à l'intention de ceux qui passent des prestations sociales au monde du travail. Augmenter l'offre de main-d'œuvre est en effet de la plus haute importance au regard de la pression que font peser sur le financement des systèmes de sécurité sociale le vieillissement de la population et le déclin de la population en âge de travailler.
4. Les politiques en vue de "rendre le travail rémunérateur" relèvent de la responsabilité nationale, mais l'UE peut apporter une valeur ajoutée en organisant des échanges d'expériences sur les solutions trouvées par les États membres, actuels et futurs. À cette fin, une analyse fouillée des mesures nationales de valorisation du travail alimenterait fort utilement un débat éclairé sur cette importante question. Pour mieux cibler les efforts, il serait utile d'identifier au niveau de l'UE les domaines où les États membres devraient agir en priorité, par exemple encourager les travailleurs à demeurer plus longtemps sur le marché du travail, relever l'âge effectif de la retraite ou assurer la viabilité financière des systèmes de protection sociale.
5. L'UNICE tient toutefois à faire quatre observations fondamentales sur le contenu de la communication.

6. Premièrement, la communication est trop générale et ne fournit pas d'analyse approfondie des mesures nationales destinées à rendre le travail rémunérateur compte tenu de l'ensemble des points forts et faibles du marché du travail concerné. L'évaluation des incitations à travailler devrait également être plus complète. Ainsi, il est important d'examiner non seulement les interactions entre les prestations sociales et le travail, mais également les facteurs décourageant de travail qui résultent des interactions entre les différents régimes de prestations.
7. Deuxièmement, la communication s'attache exclusivement aux mesures du côté de l'offre, écartant délibérément les aspects liés à la demande. Elle reste centrée sur la différence entre le salaire net et ce qu'une personne peut recevoir en prestations sociales sans travailler, et ne tient pas compte des coûts de main-d'œuvre indirects trop élevés que supportent les employeurs et qui peuvent même dépasser le coût du travail moyennement qualifié en Europe – cela laisse sur le côté des aspects du débat pourtant très importants. En outre, la situation particulière des PME est complètement passée sous silence. Assurer que l'emploi est d'un coût abordable et fournir d'autres incitations à l'emploi sont des questions qui devraient faire partie intégrante du débat sur la valorisation du travail.
8. Troisièmement, les leçons stratégiques tirées de son analyse par la communication sont trop vagues et manquent d'éléments concrets. En outre, comme c'est souvent le cas lorsque des mesures différentes doivent être présentées, la communication n'ose pas envoyer un signal fort sur la nécessité des réformes en vue de moderniser des systèmes encore trop passifs de protection sociale.
9. Quatrièmement, la section relative aux pays adhérents est superficielle et contient des informations inexactes. Il eût été souhaitable que la communication donne une description plus analytique des défis et des politiques menées pour rendre le travail rémunérateur dans ces pays.

III. Conclusions

10. Pour conclure, l'UNICE est favorable à un approfondissement du débat européen sur le thème "rendre le travail rémunérateur", sachant que les politiques dans ce domaine sont une responsabilité nationale. L'UE pourrait apporter une valeur ajoutée en organisant des échanges d'expériences, sur la base d'une analyse fouillée des mesures nationales prises pour renforcer l'attrait financier du travail.
11. À cette fin, la communication aurait dû fournir une analyse plus approfondie de ces mesures et proposer des conclusions plus concrètes. L'UNICE insiste en outre pour que les aspects liés à la demande soient pleinement pris en compte dans le traitement de cette question majeure.